

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 AVRIL 2023
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE**

Le vendredi 21 avril 2023 au matin, au Nomade Lodge de Seine-et-Marne à la Chapelle Gauthier s'est tenue l'Assemblée Générale des chasseurs, en la présence de 212 participants dont 112 adhérents territoriaux.

OUVERTURE DE SEANCE PAR LE PRESIDENT – BENOÎT CHEVRON

C'est avec plaisir et émotion que je déclare ouverte l'assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne du vendredi 21 avril 2023.

Je suis heureux d'accueillir l'ensemble des adhérents territoires, adhérents en contrat de services avec la Fédération, ainsi que tous les chasseurs présents. Je tiens également à remercier pour leur présence tous nos invités.

Conformément aux statuts de la Fédération, une convocation a été faite par voie d'annonces dans les journaux locaux (la République Seine-et-Marne le 20/03/2023, le Pays Briard le 21/03/2023 et la Marne le 22/03/2023), ainsi que dans la lettre de convocation pour les adhérents le 16 mars 2023, le bulletin cynégétique n°68 de mars 2023 (P.5) et bien sûr sur le site de la FDC77.

Intervention de Madame Béatrice RUCHETON Vice-présidente du Département.

Intervention de Madame Valérie PECRESSE Présidente de la Région IDF.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 29 AVRIL 2022**

L'assemblée approuve à l'unanimité, le procès verbal de l'assemblée générale du 29 avril 2022, mis à disposition sur simple demande à la fédération ainsi que sur le site internet.

**AUTORISATION D'ACQUISITION
ET VENTE DE PROPRIETE**

A l'unanimité, l'Assemblée Générale autorise toutes les opérations d'acquisition et de vente d'immeubles nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou à leur gestion et donne, au Conseil d'Administration, toutes autorisations utiles à ces fins.

CONTENTIEUX

A l'unanimité, l'Assemblée donne son autorisation, au Président, à ester en justice pour le compte de la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne, dans tous les contentieux qui pourraient être entrepris.

**COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2022
ACTIONS FEDERALES
Gérard FOURMENT – Secrétaire général**

Mesdames, Messieurs, chers adhérents,

Afin de préparer au mieux notre Assemblée Générale nous avons convié, comme chaque année, l'ensemble de nos adhérents à participer aux 3 réunions préparatoires à :

- Aulnoy, Nonville, et Bannost Villegagnon.

Au total, ce sont près de 250 adhérents qui se sont déplacés pour échanger sur les différents sujets d'actualités avec les membres du CA.

A ce jour, la FDC compte 1012 adhérents au titre de leur territoire et 167 au titre du forfait plan de chasse obligatoire, représentant plus de 335 000 ha.

Pour rappel, le contrat adhérent vous permet de profiter de nombreux services offerts par votre Fédération, aussi bien techniques qu'administratifs.

Il vous permet, par exemple, de bénéficier d'offres intéressantes et promotionnelles sur le matériel d'aménagement, de piégeage, de sécurité et d'équipement pour la pratique de la chasse.

Est-ce nécessaire de vous rappeler que Lucie Camacho, secrétaire de Direction, est votre interlocutrice privilégiée sur le plan administratif, sans oublier, bien évidemment, les techniciens sur les problématiques de terrain.

Depuis de nombreuses années et ce malgré la réforme de 2019, caractérisée, en particulier, par le permis national dit à « 200€ » le nombre de validation, à travers notre guichet unique ne cesse de décliner pour atteindre le chiffre cette saison de 10 419 validations, dont 2 885 départementale, 7 202 Nationale et 328 nouveaux permis contre un total de 10 692 pour la saison clôturée au 30 juin 2022, soit une baisse globale de 2,5%.

Point positif entre autre, la hausse croissante du nombre de validation dites « Nouveaux permis », en lien direct avec les candidats à l'examen du permis de chasser qui, en 10 ans, a progressé de 34%. Souhaitons que cette tendance puisse compenser rapidement, le déclin récurrent des validations nationales et départementales.

Nous profitons de notre assemblée générale pour remercier l'Agence BENARD, SEVESTRE et BOREL, notre partenaire historique. Elle nous permet de vous proposer, par le guichet unique et la validation, une assurance individuelle toujours plus adaptée qui, rappelons-le si besoin est, obligatoire pour chaque chasseur, aussi en France que pour les séjours de chasse à l'étranger.

Nous adressons toutes nos félicitations à l'équipe de l'agence, toujours disponible pour nos adhérents et qui propose également, aux responsables de chasse un contrat d'assurance « responsable de chasse » adapté à notre pratique.

Sur le plan des ressources humaines, nous enregistrons des mouvements de personnels au sein de notre équipe fédérale.

Tout d'abord, le départ à la retraite de 2 salariés à la fin de l'année 2022 :

- Madame Annie THONNEL après 29 années au sein du service administratif, spécialisée, entre autre, sur les dossiers Formation et Petite Faune ;
- Jean Denis BERGEMER après 8 années au sein du pôle environnemental en charge tout particulièrement des dossiers Natura 2000.

Nous leur souhaitons bien évidemment de profiter pleinement de cette nouvelle vie en les remerciant pour tout ce qu'ils ont apporté à notre fédération.

Et, comme la nature a horreur du vide, les départs sont souvent signe d'arrivée. Magalie CARON nous a rejoints depuis le 1^{er} février de cette année, au sein du service administratif en charge de la gestion du pôle formation. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous sommes persuadés qu'elle trouvera, au sein de la Fédération, un épanouissement professionnel avec toutes les qualités et les compétences qui sont les siennes.

Comme pour vous, dans la vie active et associative, nous devons toujours faire plus et mieux, avec des moyens humains, matériels et financiers de plus en plus insuffisants pour le nombre et la complexité des dossiers à traiter.

Les recettes habituelles d'une fédération s'amenuisent ; il nous faut changer nos méthodes et s'orienter vers d'autres sources de financements. Le challenge est passionnant et sans garantie.

C'est devenu, aujourd'hui, une nécessité de savoir utiliser au mieux les ressources humaines et de pouvoir disposer et orienter ces valeurs, là où elles évolueront le mieux, dans des fonctions valorisantes et toujours plus performantes.

Nos salariés sont souvent mis à dure épreuve, souvent aux mêmes périodes pour des dossiers récurrents, mais également pour accomplir des missions nouvelles et bien souvent sans formation adaptée : actualité oblige ! Ils démontrent, tous les jours, leur implication, leur investissement, leur faculté d'adaptation au sein de la Fédération, dans un monde de la chasse en perpétuelle évolution, sans oublier l'appui ponctuel de stagiaires et d'alternants qui viennent renforcer le service technique.

Grace à eux et notre équipe dirigeante, les échéances ont toujours été assurées, avec qualité et professionnalisme. Félicitations, un grand merci à tous les services et tout notre soutien à nos deux directeurs.

Je n'oublierais pas de remercier tous mes collègues administrateurs, qui pour certains, sont de nouveaux élus au sein du Conseil d'administration, pour leur investissement au sein des différentes commissions thématiques et sur le terrain ; que ce soit pour le développement des activités fédérales ou pour le traitement des dossiers d'indemnisations.



Je passe maintenant la parole à Bruno MOLLOT, notre Directeur général, afin qu'il vous présente en détail les dossiers environnementaux financés à travers l'éco-contribution (FNC-OFB), l'éco-participation (Région IDF) sans oublier ceux soutenus par notre Conseil Départemental de Seine-et-Marne, avec également un point sur notre filiale commerciale Territoire 77.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022
2^{ème} partie
Bruno MOLLOT-Directeur général

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

Ma transition est toute trouvée, au regard des éléments présentés par Gérard FOURMENT avec cette érosion constante et régulière du nombre des validations pour notre département, qui affecte directement les recettes propres de la Fédération et ne nous permet pas en l'état de financer l'ensemble des actions à caractère environnemental et pédagogique qui sont les nôtres aujourd'hui et que je vais vous présenter.

En premier lieu les dossiers Eco-contribution

Je vous rappelle qu'à l'occasion de la réforme de 2019 dit « Permis national à 200 € » l'ensemble des chasseurs abonde à un fond dénommé « ECO-CONTRIBUTION » pour 5€/permis et l'état pour 10€ : pour un budget annuel d'environ 15 millions d'Euros, qui se répartit ensuite entre les différentes FRC quant à celle de l'Ile-de-France nous disposons d'environ 460 000€/an.

Cette somme permet d'assurer le fonctionnement de cette même FRC et de financer des projets.

Je profite de l'occasion qui m'est donné pour saluer et remercier Arnaud STEIL Directeur de la FRC et de la FICIF ainsi que Fabien LEROY chargé de mission, en charge du montage et du suivi des dossiers Eco-contribution, ce qui n'est pas une mince affaire, l'OFB modifiant en permanence les règles...

Précision importante, pour chaque projet validé, le temps salarial dédié est pris en charge déduction faite d'une partie en fond propre.

Premier Dossier :

L'Education à la Nature : sensibiliser les élèves et le grand public d'Ile-de-France aux enjeux de la Biodiversité.

Budget total : plus de 300 000€ pour 6000 enfants sensibilisés en Seine-et-Marne.

Je remercie et félicite tout particulièrement (Marion ZAGO et Maelyne HENO toute deux salariées de la FRC en charge de ce dossier (co-financement CD77 Semaine de l'Education à la Nature).

Second dossier : Les CIFF

Que l'on ne présente plus. Pour un budget total de plus de 210 000€ concrétisé par 200 ha contractualisés chaque année en Seine-et-Marne.

Troisième dossier : Le SEM'OBORD

Cet outil a été conçu et développé par une entreprise seine-et-marnaise la Société Brard et Sarran.

Il permet d'ensemencer des bordures de chemin, des haies sur une largeur de 1m.

Pour un budget total de plus de 68 000€ pour 130 km d'implantation de bords de chemins fleuris et de bord de haies (co-financement CR IDF-CD77)

Quatrième dossier : le Drone thermique

Un moyen efficace et rapide de déceler la présence de la Faune Sauvage dans un couvert avant sa récolte.

Budget total plus de 149 000€

A permis la formation de 3 télé-pilotes pour notre département et l'acquisition du matériel (co-financement CRIDF /CD77).

Cinquième dossier : Le SEM'ALAVOLEE

Permettre l'implantation des CIPAN, avant récolte de la culture, afin de garantir une implantation réussie et précoce.

Pour la Seine-et-Marne : Auto-moteur

Pour la FICIF : Drone agricole.

Budget total plus de 115 000€ pour 267 km implantés en Seine-et-Marne.



Un autre sujet à caractère environnemental avec un mode de financement différent : Le plan de relance HAIE National décliné à l'échelle des régions.

Pour l'Ile-de-France la FRC a été retenu comme structure Animatrice avec un objectif de 100 km

Enveloppe total : 100 000€ avec à ce jour une contractualisation pour la Seine-et-Marne de 31 projets pour 83 km de haies avec 62 km déjà plantés en partenariat avec Territoire 77.

Le dossier CIFE que je vous ai présenté, il y a quelques instants ne peut pas être financé au-delà d'une troisième année, mais nous avons donc saisi l'opportunité de proposer notre candidature auprès de la Région Ile de France, avec le soutien de la FRC IDF pour que soit porté ou animé les fameuses MAEC (les mesures agro-environnementales) sur plusieurs entités du département fort de notre expérience acquise dans le cadre de notre animation de sites Natura 2000 depuis de longues années.

Budget total d'animation : plus de 69 000€ avec déjà 371 ha contractualisé pour notre département.

Nous sollicitons également très régulièrement la région Ile de France dans la cadre de son dispositif « Eco-participatif » afin de soutenir des projets locaux à caractère environnemental et pédagogique comme des implantations de vergers de culture faunistique et floristique, ...

Ce sont 21 projets portés par la Fédération qui ont tous été validés pour un montant d'aide de plus de 138 000€.

Pour rappel, notre activité d'animation de 2 sites Natura 2000, la Bassée et le massif de Villefermoy. J'en profite pour remercier MM. Roger DENORMANDIE, Président de la communauté de communes de la Bassée et du Montois et Christian Poteau, Président de la communauté de communes des Rivières et Château, pour leur confiance.

Également, deux structures avec lesquelles nous avons conventionné l'AESN pour le site d'Egigny pour des missions de gestion et de suivi pour un montant de plus de 30 000€.

Tout dernièrement le renouvellement de la convention avec l'ETPB Seine Grand Lac, dans la cadre du casier pilote de la Bassée pour une assistance technique à hauteur de 20 000€.

Je terminerais mon intervention sur un rapide bilan de la filière Commerciale adossée à la Fédération Territoire 77, créer il y a maintenant 4 ans par la volonté du Conseil d'Administration. Un chiffre d'affaire en progression constante pour atteindre 377 000€ lors du dernier exercice et pour celui qui est en cours, il devrait lui aussi dépasser le précédent résultat.

<p style="text-align: center;">BILAN D'ACTIVITE DE LA COMMISSION GRANDE FAUNE SAISON 2022-2023 Gérard FOURMENT - Président de la commission grande faune</p>

Comme chaque année, à la même époque, et au terme de nos préassemblées, *Le Pôle Grande Faune* vous présente la synthèse des différentes activités liées de la commission, les faits marquants de la saison écoulée et les objectifs engagés pour la prochaine saison.

L'actualité cynégétique est toujours riche en événements et la Grande Faune fait souvent les grands titres de la presse spécialisée, souvent avec les honneurs, mais parfois, aussi, avec quelques nouveautés, tout aussi surprenantes qu'inattendues.

Si nous devons retenir un fait marquant valorisant la responsabilité et la détermination des chasseurs, c'est bien la généralisation du plan de chasse triennal à l'ensemble du département : épilogue anticipé et logique d'un scénario programmé, en quelque sorte. Si l'instauration de cet outil a permis à la Grande Faune de s'installer durablement dans nos espaces boisés, c'est bien la volonté et le sérieux du chasseur qui en a assuré la pérennisation. Cette nouvelle formule valorisera encore plus l'avenir des territoires et devrait nous alléger les démarches administratives.

Et si nous voulons relever une de ces nombreuses initiatives déconcertantes, au premier abord, adressées aux chasseurs, nous pourrions citer ce protocole d'accord national qui nous est présenté comme une série de mesures innovantes, adaptées, paraît-il, à la situation expansive et/ou explosive du sanglier. Nos anciens doivent se retourner dans leur tombe : toutes (ou presque toutes) ces nouvelles mesures réglementaires, qui seront prochainement mises à la disposition du chasseur (ou imposées ?), pour réduire plus efficacement les dégâts, sont, depuis l'instauration du permis de chasser, tout simplement prohibés et répréhensifs, en terme de lutte contre le braconnage.



BILAN de la saison en cours - 2022-2023

Compte-rendu des plans de chasses annuels :

Les cervidés :

Pour la saison 2022-2023, il a été prélevé, en forêt ouverte :

- 412 grands cervidés, soit 63 % en taux de réalisation ;
- 5 149 chevreuils, soit 75 % en taux de réalisation.

Pour l'espèce Chevreuil, le bilan est en légère augmentation par rapport à la saison précédente : + 100 prélèvements, pour des attributions sensiblement équivalentes aux années précédentes.

C'est une espèce, qui a su s'acclimater aux modifications des espaces naturels de notre environnement urbanisé et est maintenant parfaitement implantée sur l'ensemble de notre département. Les chasseurs exercent, eux-mêmes et entre eux, un autocontrôle de l'espèce, évitant ainsi toute dérive sur les prélèvements ou une sous-estimation des effectifs.

A noter que le tir d'été s'est généralisé sur l'ensemble du territoire et que les prélèvements estivaux atteignent 10 % des prélèvements.

Pour l'espèce cerf, Le taux de réalisation des plans de chasse annuel et en forêt ouverte est stable : soit 63% (+ 8 prélèvements).

Ce qui peut paraître faible et insuffisant, si l'on fait référence à nos obligations vis à vis de l'administration qui fixe et impose les quotas minima (en général 70 %).

Mais les insuffisances sont surtout constatées sur les massifs de faible importance comme le Pays Goële et Multien et plus particulièrement le canton du bois de St Laurent où le taux de réalisation est seulement de 57 %, alors que, pour le pays de Bière et Fontainebleau, pays le plus boisé (31 000ha dont 20 000 pour le seul massif bellifontain), les prélèvements atteignent 71% des attributions et 81% pour la seule forêt de Fontainebleau.

Les comptages de printemps font apparaître une légère augmentation des effectifs, aussi bien sûr Goële et Multien que pour Bière et Fontainebleau. Les attributions du prochain triennal ont donc logiquement été proposées sur les mêmes bases consolidées que le dernier plan de chasse annuel.

En termes de plan de chasse quantitatif, 33 cerfs indéterminés ont été attribués, pour 6 prélèvements.

L'espèce Daim :

Le taux de réalisation est de 53 %, pour 171 prélèvements (153 pour la saison précédente).

Volontairement, les attributions ont été portées à la hausse en 2022/2023, pour pallier essentiellement à la forte augmentation des populations sur le pays 6A qui cause, inévitablement, d'importants dégâts aux cultures agricoles. Les demandes, formulées par les territoires, sont systématiquement acceptées, voir incitées à la hausse, par la FDC 77.

Pour ce pays 6A où la gestion qualitative n'est pas permise, le résultat des prélèvements ne nous satisfait pas et des interventions radicales, assurées par les services de la louveterie, au printemps 2022, ont dû pallier, dans l'urgence, à l'inefficacité des chasseurs locaux.

Le cerf sika : population stable sur le pays 5B et prélèvement toujours aléatoire pour cette espèce introduite, certes, mais parfaitement acclimatée de nos jours. Cette saison, nous enregistrons un seul prélèvement pour 13 attributions.

Compte-rendu des plans de chasses triennaux :

Sur les pays de Villefermoy Est (7B) et le Bocage (11), a été instauré, à titre expérimental pour 3 ans, un plan de chasse triennal, afin de faciliter les prélèvements (Le Bocage) et de mieux maîtriser les populations (Villefermoy).

Le taux de prélèvement triennal, recommandé, par le schéma est de 75%, minimum, de l'attribution totale (pour chacune des espèces).

Nous sommes, aujourd'hui, au terme de la troisième année triennale d'expérimentation.

En voici le bilan.

Sous pays, Villefermoy Est 7B :

Cerf Elaphe :

Attribution triennale : 1 174

Réalisation : 968 prélèvements (toute classe confondue), soit un taux de réalisation de 82%

Le taux réalisation, en plan de chasse annuel, était de l'ordre de 70%.

Chevreuil :

Attribution triennale : 2 067

Réalisation : 1 604 prélèvements, soit un taux de réalisation de 78%

Le taux réalisation, en plan de chasse annuel, était de l'ordre de 70%.

Pays du Bocage (11) :

Cerf Elaphe :



Attribution triennale : 122

Réalisation : 69 prélèvements (toute classe confondue), soit un taux de réalisation de 57%

Le taux réalisation, en plan de chasse annuel, était inférieur à 50%.

Chevreuil :

Attribution triennale : 2 411

Réalisation : 1 871 prélèvements, soit un taux de réalisation de 78%

Le taux réalisation, en plan de chasse annuel, était de l'ordre de 70%.

Comme vous pouvez le constater, pour les deux pays, les objectifs que nous avons fixés, dans le schéma, aussi bien qualitatifs que quantitatifs, sont atteints.

Les comptages de printemps font apparaître une légère augmentation des effectifs pour le massif de Villefermoy, et une stabilité pour le pays du Bocage.

Les remontées du terrain, chasseurs et présidents, sont unanimes : cette méthode est adaptée à la diversité des traditions locales de chasses, à la disparité des territoires et permet de chasser en relative tranquillité.

C'est donc tout naturellement, qu'après avoir consulté nos adhérents, nous avons proposé, à l'administration et à nos partenaires de la profession agricole et forestière, d'étendre ce test expérimental à l'ensemble du département, pour les trois prochaines saisons.

L'accord reçu, lors de la dernière CDCFS, est subordonnée à la notification d'un avenant du schéma, pour la prochaine saison de chasse.

LES PROPOSITIONS DU PROCHAIN PLAN DE CHASSE TRIENNAL DEPARTEMENTAL 2023-2026

Pour la période 2023-2026, la commission départementale a validé, sur proposition de la FDC 77, 1 183 demandes de plan de chasse triennal :

En plan de chasse qualitatif (en quantité triennale) :

- 2 632 grands cervidés : 808 CEIJ, 882 CEF, 696 CEM1, 246 CEM2;
- 24 328 chevreuils,
- 33 cerfs SIK A ;
- 779 daims.

En plan de chasse quantitatif :

- 101 CEI

Parcs et enclos cynégétiques : 648 attributions

- 286 grands cervidés indifférenciés (CEI) ;
- 126 chevreuils,
- 200 daims.
- 36 mouflons

Comme le prévoit le schéma en cours d'application, au terme de la 2^{ème} saison, des révisions seront possibles, en se conformant, bien entendu, aux conditions de révisions prévues.

LE SANGLIER

C'est le dossier toujours sensible et passionnel du chasseur français et nous ne dérogeons pas à la règle.

L'activité alimentaire de notre sanglier joue un rôle essentiel dans les rapports agro-sylvo-cynégétique. Sa surpopulation, la modification de son habitat naturel, son régime alimentaire et son besoin en protéines l'amène tout naturellement à fréquenter régulièrement les ressources agricoles attractives de nos plaines.

Les forts prélèvements de ces dernières années commencent à se faire ressentir, notamment en termes de dégâts ; les surfaces détruites sont à la baisse, certes, mais insuffisamment pour nous permettre de souffler financièrement et d'éviter de généraliser l'application de méthodes peu orthodoxes qui se profilent à l'horizon.

Nous constatons toujours une progression constante des sangliers dans des lieux inhabituels pour l'espèce, en dehors de son habitat naturel et où la pratique de la chasse demeure souvent difficile, voire impossible en terme de sécurité. Ce qui conduit inévitablement à la destruction, par des opérateurs spécialisés, des compagnies qui n'ont aucun avenir dans ces secteurs fortement urbanisés. Triste constat et combien regrettable mais indispensable pour nous permettre de financer, au mieux, les indemnisations. Car si la pratique de la chasse y est souvent proscrite ou compliquée, les dégâts occasionnés par les sangliers sont toujours pris en charge par le chasseur.

Et nous sommes de plus en plus nombreux à manifester notre désaccord sur cette incohérence législative. Le chasseur demeure l'unique payeur alors que les responsabilités sont aujourd'hui partagées.

Reconnaissons aussi que nous ne sommes pas exempts de tout reproche : le passionné de sangliers est difficile à gérer et quelques secteurs dérogent aux directives fédérales élémentaires qui permettraient d'assainir nos relations avec la profession agricole. Les conséquences sont sans appel ! Et comme nous voulons préserver notre



crédibilité, il n'y a pas débat ; les méthodes radicales s'imposent et probablement, prochainement, certaines directives du protocole qui pourraient pallier à la déficience des acteurs locaux.

Cette année, la nature nous a aidés : après une saison stérile, la fructification forestière, abondante dans certains secteurs, a permis, cet hiver, une relative sédentarisation des sangliers. Mais attention au revers de la médaille, il nous faut rester attentif, ce printemps, lorsque les réserves forestières seront épuisées. La vigilance s'impose et les séances d'affut, au 1er juin, vont certainement s'avérer bénéfiques, d'une part pour la prochaine récolte et, d'autre part, pour la contribution hectare boisée 2024/2025.

Nous ne cacherons pas que nous avons de l'amitié pour le sanglier malgré ses frasques et ses dérives alimentaires qui impactent considérablement nos relations partenariales ainsi que nos contributions personnelles. Sa chasse se pratique maintenant à toute époque, elle anime, en hiver, les territoires désertés par la petite faune et attire toujours de nouveaux adeptes.

Son statut de gibier ne doit pas évoluer en ESOD ; son avenir est encore entre nos mains, sachons le préserver.

Le tableau définitif de la saison 2022/2023, fait état de

14 176 prélèvements de sangliers déclarés ; soit une diminution de 2 000 animaux (- 15%), par rapport à la saison précédente.

Les prélèvements sont toujours équitablement répartis, sur les 4 mois d'hiver, sans aucune baisse significative en février et malgré le fort taux de naissances constaté sur l'ensemble du territoire (l'analyse des tableaux de chasse a mis en évidence des laies gestantes, dès le début de saison)

Les plus fortes diminutions sont constatées sur les grands massifs boisés, tels que :

- Brie Humide Villefermoy : - 1236 (- 24%)
- Brie Boisée : - 465 (- 20%)
- Bière et Fontainebleau : - 330 (- 17%)

A contrario des secteurs où les surfaces boisées sont composées de bois de plaine ou boqueteaux, les prélèvements sont stables voire en augmentation, tels que :

- Bassée Montois : + 130 (+ 12%) ;
- Plaine de la Brie : + 113 (+ 7%).

Pour le pays de Bière et Fontainebleau, l'analyse des tableaux de chasse a également mis en évidence, l'absence de bêtes rousses, c'est-à-dire de sangliers nés au printemps. Cette classe d'âge juvénile n'a certainement pas supporté, les canicules répétées et inhabituelles de l'été dernier, dans un environnement naturellement aride en été.

Plan National de Maitrise du Sanglier :

Conformément au Schéma départemental en vigueur, le bilan annuel multicritères de l'espèce sanglier, sur l'ensemble des territoires de Seine-et-Marne, a été établi, en septembre 2022, pour identifier les communes en situation d'alerte, points rouges et points noirs.

Les communes identifiées en points noirs sont :

Châtres, Le Châtelet en Brie (Ouest LGV), Machault, Marles en Brie, La Chapelle Rablais, Nangis, Fontenailles, Echouboulains.

Les communes identifiées en points rouges :

La Chapelle Gauthier, Mauregard, Dhuisy (Nord LGV), Les Ecrennes, Valence en Brie (Ouest LGV), Saint Martin en Bière, Bussières et Le Plessis Placy

Le prochain bilan sera établi au terme de la saison 2022/2023, en septembre 2023. Il permettra d'analyser la situation spécifique de chaque commune précitée, de déclasser ou de prolonger, le cas échéant, en fonction des évolutions locales et, de proposer un nouveau classement, pour la saison 2023/2024.

LE DOSSIER DÉGÂTS GRANDS GIBIERS

Ce dossier, essentiellement alimenté par les dégâts de sangliers (de l'ordre de 95%) va, pour la saison en cours, battre des records financiers peu glorieux pour les chasseurs Seine et marnais. Le montant des indemnités agricoles dépasse largement le million d'euros budgétisé lors de la précédente assemblée générale et ceci, malgré les efforts consentis en terme d'investissement humain et financier.

Principale cause de ce dérapage budgétaire : la hausse vertigineuse des cours agricoles mondiaux en 2022, liée à l'instabilité de l'économie mondiale, résultante des événements en Europe de l'Est.

Une satisfaction, toutefois, au niveau des surfaces détruites de l'exercice en cours, qui sont en baisse, par rapport à la saison passée : 555ha, soit - 116 ha :

- 24 ha de colza ;
- 30 ha de pois ;
- 70 ha de cultures automnales (maïs, betteraves, tournesol) ;



- + 60 ha de blé

Avec une provision estimée de 92 000€, pour les dernières indemnités potentielles à fin juin 2023 (denrées sous contrats, les prairies, les éventuels ressemis de ce printemps), la facture globale des indemnités 2022/2023, sera donc en forte augmentation, par rapport au budget, voté lors de la dernière assemblée générale : de l'ordre de 1 550 000.00 € ; soit une augmentation prévisionnelle de 456 000 €, sur le budget en cours. Exceptionnellement, l'état s'est impliqué et a participé au recouvrement de la charge financière, à hauteur de 414 000€. Ce qui devrait permettre un équilibre pour l'exercice 2022/2023.

LE BUDGET 2023/2024 :

Le budget 2023/2024 est donc proposé sur la base du résultat prévisionnel de l'exercice en cours, soit **2 075 370€**, pour **1 596 000€**, de l'exercice en cours.

Il se décompose comme suit :

Les charges :

- Dégâts Grand Gibier 2022/2023 : 1 552 000 € - soit 75% du budget –
2022/2023 : 1 096 000 €.

Nous avons pris en compte les surfaces réelles détruites de la saison en cours, avec des rendements agricoles similaires (relativement élevés) et un prix de denrées identiques à la dernière campagne.

NOTA : ne maîtrisant ni les rendements, ni les cours, notre seule sécurité demeure la réduction des surfaces détruites qui nous permettront d'atténuer la facture globale, face aux fluctuations des deux autres facteurs évolutifs, que sont les rendements et les cours.

- Frais d'expertise 2023/2024 : 65 000 € ;
2022/2023 : 65 000€.
- Frais personnel 2023/2024 : 242 000 € - soit 12% du budget ;
En baisse par rapport à 2022/2023 : 269 000€, et qui tient compte de la nouvelle organisation renforcée qui vous a été présentée, lors de la dernière AG.
- Frais fonctionnement 2023/2024 : 216 370 € +30% ;
(Clôtures, conventions, effarouchement, sous-traitance, matériels,).
En hausse par rapport à 2022/2023 qui était de 166 000 € - renforcement du poste clôture et sous-traitance.

Les recettes :

Pour rappel, les trois ressources essentielles de financements des recettes sont :

- Le plan de chasse,
- Les timbres Grands Gibiers,
- La Contribution Territoriale des Dégâts de Grand Gibier.

Si, par le passé, ces trois recettes étaient relativement équilibrées, c'est la contribution territoriale des dégâts de grand gibier qui représente maintenant 50% du financement.

- Plan de chasse Grand Gibier 2023/2024 : 703 000 € (40% du plan de chasse triennal) ;
2022/2023 : 435 700 €, soit +267 300€.
- Autres recettes globales 2023/2024, pour un montant de 331 250 €
2022/2023 : 213 600€, soit + 117 650€.
 - ✓ Timbre départemental grand gibier : 78 000 €, (*)
 - ✓ Contribution des permis nationaux : 213 000 € (**),
 - ✓ Boutons sanglier : 40 250 € (***)

(*) Recette prévisionnelle de 2 600 timbres départementaux à 30€.

(**) Nouvelle recette, découlant de la réforme chasse - recette prévisionnelle de 7 100 timbres à 30€.

(***) Boutons sangliers : 575 x 70€



- Contribution territoriale dégâts de grand gibier 2023/2024 : 1 041 120 €
2022/2023 : 946 700 €, soit +94 420€.

La décomposition financière de la contribution territoriale dégâts de grand gibier :

- Recettes des bracelets Grand Gibier : 703 000 € dont 65 % sont affectées sur chaque pays ou sous-pays cynégétique concerné (soit **457 000 €**) et 35 % en répartition solidarité (soit **246 000 €**), affectées sur chaque pays ou sous-pays cynégétique au prorata (en %) des dégâts constatés ; **ce qui constitue la première solidarité** ;
- Les autres recettes (timbres grand gibier, boutons sanglier, placements divers), soit 331 250 €, sont répartis sur chaque pays ou sous-pays cynégétique au prorata (en %) des surfaces détruites.
- Sur les exercices précédents, une deuxième solidarité départementale était affectée aux secteurs déficitaires : la cotisation minimum de 1 €/ha pour les pays financièrement équilibrés. Pour l'exercice en cours, tous les pays et sous pays sont déficitaires après affectation du plan de charges et recettes diverses.

Après répartition des différentes recettes, le solde de recettes à recouvrir est donc de **1 041 120€**.

Les propositions de contribution territoriale dégâts de grand gibier pour 2023/2024, que nous soumettons à votre agrément, sont les suivantes :



N°	Nom du pays ou du sous-pays	C.T.D.G.G 2023-2024	RAPPEL C.T.D.G.G 2022-2023
1A	Goële et Multien centre	15 €	14.50 €
1B	Goële et Multien sud	20 €	1 €
1C	Goële et Multien ouest	24 €	12.50 €
2A	Marne et Ourcq nord	9.50 €	10.50 €
2B	Marne et Ourcq centre	15 €	16.50€
2C	Marne et Ourcq est	6 €	9.50 €
3A	Marne la Vallée ouest	3 €	1 €
3B	Marne la Vallée nord	14 €	12 €
3C	Marne la Vallée sud	20 €	11.50 €
4	Brie des deux Morin	3 € / 11 € / 17 €	2 € / 5.50 € / 8 €
5A	Brie boisée sud	2 € / 30€ / 90 €	2 € / 30 €
5B	Brie boisée nord	4 €	4 €
5C	Brie boisée est	6 € / 20 € / 30 €	3 € / 14 € / 20 €
6A	Plaine de la Brie ouest	10 € / 42 € / 90 €	1.00 € / 30 €
6B	Plaine de la Brie est	10.50 €	12.50 €
7A	Brie humide Villefermoy ouest	3 € / 14 € / 21 € / 8€	3 € / 21 € / 8 €
7B	Brie humide Villefermoy est	10 €	16€
8	Bassée Montois	7.50 €	6.50 € / 2 €
9	Bière et Fontainebleau	1.50 €	1 € / 3€
10	Gâtinais	5 €	5 €
11	Bocage	3 €	4.50 €

Les pays ou sous-pays cynégétiques en situation d'alerte « financières » et dont le montant de la C.T.D.G.G est en nette augmentation, sont :

- Goële et Multien 1A, 1B et 1C ;
- Marne la Vallée 3B et 3C ;
- Brie des 2 Morin 04 ;
- Brie boisée Sud et Est 5A et 05C;
- Plaine de la Brie Ouest 6A ;
- Brie humide Villefermoy 07A (secteur nord de Melun).



LA PREVENTION :

L'agrainage : les 627 déclarations d'intention d'agrainage validées représentent 91 626ha boisés sur 115 227ha recensés (80%).

Ces déclarations ont été renouvelées pour le nouveau SDGC en juin 2020 mais, suite aux directives du protocole d'accord gouvernemental et à son application probable pour la prochaine saison, les chartes d'agrainage devront être modifiées en conséquence, après avoir été validées par un avenant au schéma.

L'effarouchement : 182 bénévoles, validés par arrêté préfectoral, pour des actions nocturnes d'effarouchement.

Les clôtures : Les moyens humains et matériels ont été renforcés ces deux dernières années. 154 km de clôtures fixes sont en place et contrôlés périodiquement ; 402 km de clôtures parcellaires sont en dépose/repose et pris en charge par nos 5 partenaires sous-traitants.

Au printemps 2022, 6 500ha (2 500ha par les clôtures fixes et 4 000ha par les clôtures mobiles) ont été ainsi protégés. Les surfaces endommagées, sont passées de 104 ha pour 2021 à 370 ha au printemps 2022 et, pour les ressemis, de 96 ha à 274 ha.

Si l'efficacité de ce moyen de prévention n'est plus à démontrer, la gestion et la maintenance des clôtures demeurent aléatoires et toujours compliquées, faute de main d'œuvre et de suivi efficace.

Les moyens financiers engagés par la FDC77 sont conséquents et constamment à la hausse. Une réflexion critique sera engagée par la FDC77 pour s'assurer de la faisabilité du système et du bien fondé de persévérer.

Le tir au 1^{er} juin : + de 1900 arrêtés préfectoraux sont en cours de notification.

LA RECHERCHE DU GRAND GIBIER BLESSÉ :

Les relevés annuels de nos conducteurs font état de :

- 528 recherches ;
- 136 contrôles de tirs,
- 248 recherches abouties, soit 47 % de réussite.

5 conducteurs UNUCR et 9 conducteurs ADCGG officient sur notre territoire.

Nous rappelons que les conducteurs sont bénévoles, bénéficient d'une formation avec agrément et qu'ils sont, seuls, habilités à poursuivre leur recherche sur les territoires voisins du lieu de tir.

- Dans l'hypothèse où toutes les recherches sont effectuées par les 2 organisations, donc déclarées,
- En considérant que les prélèvements du tableau annuel de 21 000 animaux représentent 70% des animaux tirés ;

Environ 30 000 animaux ont été tirés, en Seine-et-Marne et environ 9 000 animaux ont été (pour, au minimum, 18 000 balles) potentiellement manqués ou blessés, alors que nous dénombrons seulement 136 contrôles de tir !

Ce qui nous paraît bien peu pour affirmer, dans un département où la chasse du grand gibier est devenue une institution, que tous les tirs ont été correctement contrôlés par des chasseurs confirmés, que tous les animaux blessés ont bien été recherchés et que toutes les mesures appropriées ont bien été appliquées pour retrouver les animaux blessés.

Je vous remercie de votre attention.



RAPPORT FINANCIER - Monsieur DOMINGUES
Expert-comptable

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter les comptes de la Fédération des Chasseurs de Seine et Marne. Ce sont les comptes arrêtés au 30 Juin 2022 et établis pour la période cynégétique écoulée depuis le 1er juillet 2021 que je vais commenter avant de les soumettre à l'approbation de votre Assemblée Générale.

Ces comptes sont la traduction financière des actions menées par votre Fédération, sous l'impulsion du Conseil d'Administration.

Les états annuels partiels qui vous ont été remis ont été établis selon les mêmes méthodes que ceux de l'exercice passé. Ils se présentent en deux parties :

1°) Le bilan au 30 Juin 2022 qui est le reflet du patrimoine de la Fédération ;

2°) Le compte de résultat qui résume l'ensemble des flux comptables du 1er Juillet 2021 au 30 Juin 2022.

I - LE BILAN AU 30 JUIN 2021

a) A l'actif, figurent les biens possédés au sens large par la Fédération.

- l'actif immobilisé principalement constitué de terrains, constructions, matériels et mobilier, logiciels, immobilisations financières pour un total net de 1 923 496 euros.

- l'actif circulant principalement constitué par les valeurs mobilières de placement et par les valeurs disponibles d'un montant de 3 547 113 euros et les comptes de régularisation qui correspondent uniquement aux charges de l'exercice 2022/2023 déjà enregistrées au 30 Juin 2022 d'un montant de 102 635 euros, soit un total de 3 649 748 euros.

b) le passif nous permet de comprendre comment est financé ce patrimoine.

- par des capitaux (ou fonds propres) d'un montant total de 3 824 886 euros. Ceux-ci sont constitués :

. de la mise en réserve systématique des excédents nets de gestion des exercices antérieurs pour 4 200 991 euros (ressources propres de la Fédération, ils servent à financer en priorité l'actif immobilisé net, le surplus constituant le fonds de roulement),

. du déficit de l'exercice pour 381 804 euros,

. de subventions d'investissements pour 5 700 euros.

- par une provision pour charge d'indemnités de départ à la retraite de 176 005 euros ;

- par des dettes diverses pour 946 379 euros qui correspondent aux dettes fournisseurs, fiscales, sociales et diverses engagées comptablement mais dont le paiement n'est pas encore intervenu au 30 Juin 2022 et des produits constatés d'avance pour 625.973 euros soit un total de 1 572 352 euros.

II - LE COMPTE DE RESULTAT
DU 1ER JUILLET 2020 AU 30 JUIN 2021

Présenté en comparaison avec celui de l'exercice clos le 30 Juin 2021, il se divise en trois parties :

a) Produits et charges d'exploitation

b) Produits et charges financiers

c) Produits et charges exceptionnels

- Produits et charges d'exploitation

Les produits du 1er Juillet 2021 au 30 Juin 2022 s'élèvent à 3 650 808 euros contre 3 272 901 euros au cours de l'exercice passé.

	30/06/2022	30/06/2021
Cotisations	1 030 401	1 046 860
Ventes de biens	1 180 938	1 148 816
Ventes de services	411 556	312 126
Subventions exploitation	839 760	596 446
Reprises et transferts de charges	132 212	113 274
Autres produits	55 940	55 380
TOTAL	3 650 808	3 272 901



Les charges quant à elles, s'élèvent à 4 096 531 euros contre 3 602 723 euros l'an passé.

	30/06/2022	30/06/2021
Achats marchandises	14 175	67 737
Achats matières premières	1 167 689	956 409
Autres achats et charges externes	1 079 764	898 072
Aides financières, subventions	520 946	365 649
Impôts taxes	98 287	99 809
Salaires et traitements	658 345	650 887
Charges sociales	321 484	322 852
Amortissements et provisions	177 870	181 438
Autres charges	57 969	59 870
TOTAL	4 096 531	3 602 723

- Produits et charges financiers

Les produits financiers sont constitués par les revenus des placements financiers, les plus-values latentes sur les titres en portefeuille n'étant pas prises en compte. Tous les placements sont effectués à court terme (moins d'un an) afin d'en conserver la libre disposition.

Le résultat financier net est un déficit qui s'élève à 1 227 euros après déduction de provision pour dépréciation de certaines valeurs mobilières de placement.

- Produits et charges exceptionnels

Par définition, ils reprennent tout ce qui n'était pas attendu dans le cadre de la gestion courante d'exploitation : pertes et profits divers, etc...

Les produits exceptionnels nets s'élèvent à 73 061 euros.

Le solde du compte de résultat au 30 Juin 2022 se traduit par un déficit de 381 804 euros.

III - PROPOSITION - AFFECTATION DU RESULTAT ET DES RESERVES

A notre connaissance, compte tenu des textes relatifs à votre Fédération, nous pensons qu'il convient, afin d'arrêter les comptes définitifs au 30 Juin 2022, de décider de l'affectation du déficit de l'exercice du 1er Juillet 2021 au 30 Juin 2022 de 381 804,34 euros, à savoir :

-d'imputer le déficit sur la réserve de gestion.

La réserve de gestion s'établira après affectation à la somme de 3 819 186,27 euros.

IV - CONCLUSION

Les comptes de la Fédération permettent d'assurer la transparence de la gestion et ainsi, il vous est possible de mesurer la diversité et l'ampleur des actions menées par la Fédération.

Ils permettent aussi de garantir aux adhérents et aux donateurs le cadre financier rigoureux dans lequel s'inscrivent ces actions.

Je vous remercie de votre attention et je vous demande de bien vouloir vous prononcer par un vote sur les comptes et sur la propositions d'affectation que je viens de vous présenter.

M. DOMINGUES
Responsable mission

SAS EFICIO



2) Monsieur Cassandra AMADI, Commissaire aux comptes atteste l'authenticité du rapport financier de Monsieur Mickaël DOMINGUES expert-comptable.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le bilan de l'exercice 2021-2022 tel qu'il vous est présenté.

DECISION DE L'ASSEMBLEE :

L'assemblée approuve à l'unanimité, le bilan de l'exercice 2021-2022



BUDGET PRÉVISIONNEL 2023/2024
Gérard BILLARD Trésorier

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

Les résultats de l'exercice 2021-2022, préparés par notre Expert-comptable : Monsieur DOMINGUES Michaël et certifiés par notre Commissaire aux Comptes : Madame GUMUCHIAN Aude, révèlent :

Pour l'activité fédérale

Un excédent constaté de 38 582 €, celui-ci se traduit par un ensemble de gestion courante qui ne fait pas ressortir de commentaires particuliers.

Pour l'activité dégâts

Un déficit constaté de 420 387 €,

Celui-ci s'explique principalement par :

Des indemnisations des dégâts de grand gibier qui s'élèvent à 1 167 689 € au lieu de 910 195 € prévues sur le budget soit 257 494 € de plus que prévus.

A l'augmentation des coûts de pose de clôture qui s'élèvent à 185 355 € au lieu de 65 000 € prévues sur le budget soit 120 355 € de plus.

RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2021 - 2022

Déficit comptabilité DÉGÂTS	-420 387 €
Excédent comptabilité FÉDÉRATION	38 582 €
TOTAL déficitaire	-381 804 €

Compte tenu des circonstances actuelles, les budgets que nous vous soumettons pour l'exercice 2023/2024 sont revus à la hausse par rapport à l'an passé soit :

Pour les dégâts 2 075 370 €

Pour la FDC 2 239 195 €

Le budget consolidé est par conséquent de 4 314 565 €.

CHARGES			PRODUITS		
Compte	Intitulés	BUDGET 23/24	Compte	Intitulés	BUDGET 23/24
60.	ACHATS	1 762 370	70.	VENTES	2 232 230
61.	SERVICES EXTERIEURS	366 890	74.	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	556 450
62.	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	433 780	75.	PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 260 213
63.	IMPOTS ET TAXES	112 520	76.	PRODUITS FINANCIERS	18 600
64.	FRAIS DE PERSONNEL	987 905	77.	PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 240
65.	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	447 950	78.	REPRISES AMORTISSEMENTS PROVISIONS	25 525
66.	CHARGES FINANCIERES	3 000	79.	TRANSFERTS DE CHARGES	181 307
67.	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0			
68.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	192 100			
69.	IMPOT SOCIETE	8 050			
	TOTAL DES CHARGES	4 314 565		TOTAL DES PRODUITS	4 314 565



Dans ces conditions, nous vous proposons les montants suivants pour les différentes cotisations :

- 76 € pour la cotisation fédérale du permis de chasser départemental,
- 38 € la vignette temporaire pour une validation 9 jours,
- 19 € pour la vignette temporaire pour une validation 3 jours,
- 8 € pour l'abonnement au bulletin cynégétique fédéral trimestriel,
- 30 € pour le timbre grand gibier que ce soit pour une validation départementale temporaire ou annuelle,
- 99 € pour le montant du droit d'affiliation pour les adhésions « territoire », ainsi que la cotisation « gestion-défense chasse » à 0,55 € de l'hectare,
- 130 € pour le forfait plan de chasse pour les non-adhérents,

Pour votre information, sachez que lors du congrès de la FNC, il a été décidé que la part de chaque permis national délivré qui nous revient s'élèvera à 100,58 €.

Sur tous les permis, nous reversons 0.38 € à la Fondation Pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage.

Pour rappel, nous vous proposons de prendre votre assurance obligatoire responsabilité civile avec votre validation au prix négocié de 24 € avec notre partenaire AXA BENARD ET SEVESTRE ET BOREL à Meaux.

Montant des bracelets :

- 380 € Cerf C2
- 330 € Cerf C1
- 260 € Biche
- 230 € Jeune Cerf Biche
- 180 € Cerf Elaphe Indéterminé
- 35 € Chevreuil
- 50 € Daim
- 50 € Sika
- 50 € Mouflon
- 70 € Bouton de sanglier

Ce qui revient à un montant global de 703 000 € pour les dispositifs de marquage.

En ce qui concerne la contribution territoriale dégâts de Grand Gibier, elle s'élève à 1 041 120 € allant de 1 € à 90 € de l'hectare boisé ou assimilé.

Les investissements prévus au budget 2023-2024 sont à hauteur de 171 000 € dont voici le détail :

- Aménagement du site de Bray Sur Seine 10 000 €
- Aménagement du chauffage au siège 60 000 €
- Aménagement des autres maisons 30 000 €
- Renouvellement d'une partie de la flotte automobile 66 000 €
- Achat de matériel de bureau 5 000 €

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents, merci d'être restés attentifs, et je demande au Président Benoît Chevron de soumettre le présent budget à votre approbation.

Benoît CHEVRON : APPROUVEZ-VOUS CE BUDGET ?

DECISION DE L'ASSEMBLEE : l'assemblée approuve à l'unanimité le budget 2023-2024



COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2022 DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2022 COMMISSION PETITE FAUNE Stéphane RIVOIRE Président de la commission petite faune

Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents,

C'est avec un immense plaisir et honneur, que je me présente devant vous pour vous présenter le bilan et les actions de la commission petite faune et aménagements des territoires.

Tout d'abord, je tiens à remercier et mettre à l'honneur l'ensemble des bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année dans l'accomplissement de nos missions techniques, « alors un grand merci pour cet engagement au service de notre passion » car je vous rappelle que ce partenariat annuel montre aux yeux de tous, notre force et notre capacité à gérer la faune sauvage et nous place toujours comme les premières sentinelles en matière de biodiversité.

Pour la sauvegarde et la préservation de cette dernière, nous sommes tous unanimes pour affirmer l'importance de la qualité des habitats. Un écosystème appauvri ne peut pas générer une biodiversité abondante et dynamique. Le film que vous avez pu voir en préambule illustre parfaitement notre détermination et notre engagement en la matière. Il nous montre à quel point que le monde de la chasse est incontournable dans l'aménagement des territoires, force d'action bien souvent sous-estimée.

Ainsi, à travers un engagement total à vos côtés, votre fédération met en œuvre un ensemble de mesures destinées à vous soutenir et vous accompagner :

- Nous avons finalisé avec succès la 3^{ème} année du programme « cultures d'intérêts faunistiques et floristiques (CIFI) ». Elle a été financée grâce aux fonds éco-contribution et portée par notre Fédération Régionale Ile-de-France.

Conforme à mes engagements pris devant vous l'année dernière, nous avons contractualisé avec 105 de nos adhérents, une surface CIFI de 200 ha soit sur cette année 33% de plus.

Ce succès rencontré a été pour nous une réelle source de motivation pour perdurer dans cette voie. Ainsi la FDC77 et la FRC IDF se sont positionnées auprès des services de l'état pour devenir porteuses et/ou animatrices, dans la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (M.A.E.C) dédiées à la biodiversité.

Intégrée à la PAC 2023-2027 sur la majeure partie de nos GIC, cette nouvelle mission a permis de pré-contractualiser plus de 350 ha de M.A.E.C. CIFI impliquant plus de 60 exploitants agricoles sur nos zones d'actions.

Conscient de l'exclusion de nombreux adhérents de notre zone d'animation, nous avons décidé pour la campagne 2023-2024, de financer sur nos fonds propres 100 ha de surfaces CIFI à la hauteur de 240€/ha.

Ainsi, nous prévoyons pour cette nouvelle campagne d'implanter plus de 450 ha de cultures d'intérêts faunistiques soit sous contrat MAEC CIFI ou contrat CIFI FDC77 ce qui permettra de doubler les surfaces engagées.

Si certains pouvaient encore en douter, je voudrais vous exprimer ma fierté à travers le bilan de notre action effectuée dans le cadre du plan de relance haie, financé par l'Etat et la Région Ile de France.

En effet, la FDC77 sous la tutelle de la FRC IDF avait contractualisé avec ses partenaires agricoles un peu plus de 80 km de haie à planter.

Dès cet automne, notre filiale Territoire77 en s'appuyant sur ses équipes de plantations que je tiens, aujourd'hui, à saluer, a mis en œuvre un vaste programme d'action afin de répondre au mieux à la mission. Ainsi, c'est 62 km/linéaires de haie qui ont été implantés.

Pour l'année prochaine, l'ensemble des plantations sera réalisé respectant ainsi notre engagement. Je ne doute pas un seul instant que d'autres projets verront le jour et je ne pense pas être présomptueux en espérant une vitesse de croisière de plantation de 30 km par an, surtout si nous continuons à recevoir des aides financières incitatives à la plantation.

Aménager et développer la biodiversité sur nos territoires, c'est aussi valoriser l'existant. Ainsi, grâce à un outillage spécifique, le SEM'OBORD 77, cofinancé par l'éco-contribution, la Région IDF et le Conseil Départemental. Nous préconisons une gestion alternative aux broyages estivaux des bords de chemin par l'implantation de mélanges mellifères favorables à la production d'insectes.

L'heure des essais est révolue et nous allons dès ce printemps massifier notre action en implantant plus de 120 kms de mélanges bords de chemin et bord de haie.

Là encore, cette initiative portée par la FRC IDF montre la pertinence de nos actions d'aménagements pour la reconquête de la biodiversité.



Toujours dans le domaine de l'innovation et l'initiative, nous vous avons présenté lors de notre dernière Assemblée Générale, un nouveau programme destiné à une autre gestion de l'interculture le « SEM'ALAVOLEE 77 ».

Par son concept technique, l'implantation des Couverts Intermédiaires, Pièges à Nitrate, se font avant moisson impliquant un non-déchaumage des parcelles récoltées.

Pour cette année, conformément à nos engagements, nous avons implanté plus de 260 ha de CIPAN dont 150 ha de notre mélange agro-mellifère financé grâce à un projet éco participatif de la Région IDF.

Personne ne pouvait prédire que cette année 2022 serait pour nous une année de référence à la fois technique et agronomique.

En effet, la sécheresse rencontrée l'été dernier a démontré la pertinence de ce programme, car, si on a pu observer de réels couverts dès le mois d'août et surtout en septembre, il faut aussi retenir que la quasi-totalité des agriculteurs engagée à nos côtés ont exprimé leur réelle satisfaction face à la biomasse végétale obtenue plaçant ainsi notre stratégie comme une réelle solution dans les enjeux agronomiques CIPAN.

Fort de son succès, le programme SEM'ALAVOLEE 77 sera aussi désormais porté par la FRC IDF avec une aide financière éco-contribution et Régional.

Grâce à ces soutiens, nous envisageons un réel développement de notre programme et nous avons comme objectif dès cette année d'augmenter de 60% les surfaces implantées en agro-mellifère avec 250 ha répartis sur un maximum de territoire. Fort de notre succès, nous allons devoir plafonner les surfaces par exploitation afin de répondre au mieux à toutes vos sollicitations.

Avant de clore ce sujet, je tenais à remercier sincèrement nos partenaires Guy Michel DESMARTIN DAM PRO et Territoire 77 qui pour ce dernier, assure la conception et la commercialisation de l'ensemble de nos mélanges destinés à développer la biodiversité sur nos territoires.

Même si nous sommes face à la certitude que l'amélioration de l'habitat de plaine est le socle sur lequel repose la reconquête de la biodiversité, il ne faut pas en oublier nos fondamentaux en matière de petites faunes.

Dans un souci de gestion des espèces, nous continuerons à vos côtés à soutenir nombre de vos projets dans ce domaine.

Pour le lièvre, la courbe de l'IKA cette année montre une certaine stabilité ce qui est une bonne nouvelle, car derrière un été aussi chaud et sec, vous avez été nombreux à nous faire part de la diminution de vos populations. Une fois de plus, le monde de la chasse a su faire preuve de réactivité et de responsabilité et l'analyse de vos prélèvements avec à peine 50% du plan de gestion réalisé met une fois de plus vos qualités de gestionnaire en exergue face à des situations exceptionnelles. Bien sûr ces résultats seront analysés localement à travers les AG des GIC et je ne doute pas de l'implication de chacun pour définir les actions à mener.

J'en profite d'ailleurs pour remercier de manière solennelle l'ensemble des présidents et conseils d'administrations des GIC pour leur engagement et leur dévouement pour la cause de la petite faune.

Pour le faisan, conformément à nos engagements, nous continuerons le programme faisan avec toujours pour objectif l'implantation de 5000 jeunes oiseaux par an sur les GIC.

Comme nous avons pu déjà l'évoquer, le faisan est une espèce qui réagit parfaitement à notre travail en commun et nous pouvons nous féliciter de votre engouement illustré par la mise en œuvre du plan de gestion faisan sur une grande majorité des GIC. D'ailleurs, à ce sujet et dans une volonté d'harmonisation, je vous précise que le plan de gestion faisan conformément à notre schéma départemental de gestion cynégétique se limite au non tir de la poule faisane et l'interdiction de la chasse du faisan sur les territoires de moins de 30 ha.

Pour la perdrix, les comptages de printemps montrent des populations encore très fragilisées. C'est pourquoi, nous allons continuer à vous aider techniquement dans le renforcement de vos populations par l'introduction en été de jeunes perdrix issues d'élevage de qualité.

Bien sûr, nous continuerons à soutenir nos adhérents désireux de suivre la voie de la perdrix grise naturelle mais force est de reconnaître que malgré tous nos efforts l'espèce perdrix grise reste un sujet bien complexe et nous n'échappons pas à la tendance nationale de fragilisation des populations.

Chasser le petit gibier dans notre département, c'est aussi profiter de sa richesse en termes d'oiseaux migrateurs qu'ils soient terrestres ou de zones humides. A ce sujet, je tiens à saluer le travail effectué en partenariat avec l'ADCGE 77 pour l'ensemble des comptages effectué qui confirme d'ailleurs un bon état des populations. Nos sauvaginaires le savent bien, il est important de détenir des données pour la défense de la chasse sans parler des contraintes supplémentaires dues à la grippe aviaire.

A ce sujet, nous avons vécu une année difficile avec des cas avérés entraînant localement une fermeture temporaire de la chasse de tout gibier à plumes.

Bien sûr, cette situation nous préoccupe et nous ne manquerons pas de vous informer au fil des événements, de l'évolution de la situation et des directives à mettre en œuvre.

En dernier point, je voudrai aborder devant vous, un sujet très préoccupant : la gestion des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts : les « ESOD ».



Tout d'abord, je tiens à remercier l'ensemble des piégeurs et déterreurs ainsi que leur association respective pour leur investissement dans la régulation de ces espèces. Le rôle que jouent ces bénévoles est fondamental dans la préservation et l'équilibre de notre biodiversité.

Mais, nous savons à quel point, la situation se durcit face à une société qui se mobilise autour du bien-être animal alors, surtout, n'oublions pas que dans une biodiversité affaiblie, une forte population de prédateurs n'est pas sans conséquence.

Ainsi, lors des comptages nocturnes de lièvres, le nombre total de renards observés est encore en nette augmentation et l'IKA calculé, nous sort de la zone dite « de contrôle ».

Le bilan est simple : un IKA renard historiquement fort, un nombre de piégeurs actifs historiquement bas ainsi que le nombre de captures renard avec moins de 2 500 individus tous modes confondus.

Que pouvons-nous imaginer en termes de conséquences avec de tels ingrédients. Je pense que chacun assis dans cette salle connaît la réponse...

Nous ne pouvons en aucun cas baisser les bras sur le sujet. Nous ne pouvons pas imaginer améliorer l'habitat, renforcer ou maintenir les populations de la petite faune sans réguler efficacement les ESOD. C'est une action indispensable !

Néanmoins, pour le moment, nous devons attendre le mois de juillet, afin de connaître la proposition du ministère de l'écologie sur la liste des espèces E.D.O.D sur laquelle j'ose encore rester optimiste.

Nous devons aussi anticiper la rédaction du prochain mémoire avec la mise en œuvre d'une réelle stratégie à l'échelle de la commune. Voilà pourquoi, nous avons besoin de vous tous, d'une mobilisation générale, pour transmettre un maximum de données qui viendra étayer nos analyses.

Il est fondamental :

- De renforcer notre réseau de collecte de fiche de dommages, tant pour les particuliers que pour les professionnels afin d'obtenir des seuils financiers de dégâts justifiant un classement.

Nous devons aussi accroître nos données de présence des espèces :

- Par une meilleure connaissance des prélèvements par la chasse,
- Par des données issues du piégeage et du déterrage,
- Par les observations directes géolocalisées.

Sur ce dernier point, je tenais à remercier tous nos observateurs « sentinelle » qui grâce à leurs observations enregistrées sur Sirène Tech, nous ont permis d'étayer nos demandes et ainsi préserver pour le moment, nos acquis en matière de régulation.

Comme vous avez pu le constater, les actions portées par la commission Petite Faune et aménagement du territoire ont été riches et intenses.

En aucun cas nous baisserons les bras devant l'adversité, notre passion et l'amour pour notre nature sont inconditionnels car n'oublions jamais que gérer un territoire c'est agir pour sa biodiversité locale et cela est notre fierté, celle d'être chasseur.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.



COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2022
COMMISSION FORMATIONS

Martine PAROISSIEN Présidente de la commission Formations

Mesdames, Messieurs, chers adhérents,

Mesdames, Messieurs, chers adhérents

Le film qui vient de vous être présenté démontre toute l'importance qu'attache votre Fédération pour **LA SECURITE** dans l'exercice de la chasse.

Cette formation sécurité décennale dont le programme a été établi par la Fédération Nationale des Chasseurs, est une remise à niveau théorique. Elle est axée sur la prise en compte exclusivement de l'environnement et le comportement du chasseur à travers la mise en situation par des vidéos reconstituant des accidents avérés.

Elle constitue un rappel élémentaire de sécurité et une base de réflexion destinée à provoquer une prise de conscience de la dangerosité de certains comportements.

Elle vient **renforcer et conforter** les discours des responsables de battue et des chefs de ligne.

Aujourd'hui ce sont 2388 de nos chasseurs, soit 23% de nos adhérents individuels, qui ont déjà suivi cette formation, ce qui démontre l'intérêt que vous portez pour la sécurité.

Je vous rappelle que le tirage au sort a été le moyen retenu pour convoquer la totalité des chasseurs sur une période de 8 ans.

Vous pouvez vous inscrire également en distanciel, ce qui permet à ceux qui n'ont pas la possibilité de se déplacer de la faire de chez eux, à leur rythme.

Les formations en présentiel sont proposées sur le site de la Fédération à Bréau, mais si vous le souhaitez également en délocalisé, à votre demande à travers des groupes constitués par vos soins.

A cette occasion, je tenais à remercier nos formateurs bénévoles, Didier Brochard, Claude Brandi et Gilles Billault qui assurent la majorité de ces formations.

Pour les chasseurs ayant suivi cette formation, vous pouvez télécharger votre attestation en allant directement sur votre espace
adhérent «chasseur» sur le site de la Fédération avec votre code identifiant (14 chiffre GU) et votre mot de passe (date de naissance).

Pour cette année, se sont inscrits, 2200 candidats à nos différentes formations qui ont été assurées par 11 salariés et 10 bénévoles.

Le conseil d'administration se joint à moi afin de les remercier pour leur implication.

Pour la formation à l'examen du permis de chasser, ce sont près de 600 candidats qui se sont inscrits à l'une de nos 14 sessions durant cette année.

350 d'entre eux ont obtenu leur précieux sésame et sont venus renforcer nos effectifs, certains ont déjà pu chasser pour la 1^{ère} fois avec sans nul doute des émotions et des souvenirs pour toujours, sur les nombreux territoires que propose la Fédération ainsi que chez nos partenaires adhérents.

Je profite de cette occasion pour remercier l'inspecteur de l'OFB, Dominique Millet, pour son implication et sa disponibilité tout au long de l'année.

Concernant les autres formations, nous en avons proposé 14 différentes pour une vingtaine de sessions.

186 candidats se sont présentés à ces journées et demi-journées, sur les 213 inscrits. Le taux de participation s'élève à 87%, qui est en nette amélioration au regard des années précédentes.

Il nous reste encore quelques places de disponibles pour nos prochaines formations, alors n'hésitez pas à aller consulter notre site et de vous inscrire en ligne.

Quelques modifications seront certainement à prévoir et nous ne manquerons pas de vous tenir informé sur l'évolution des formations sécurité décennale et organisateur de chasse, qui font partie des 14 mesures présentées par le gouvernement dans le cadre du plan « sécurité à la chasse 2023 ».

Je terminerai mon intervention en souhaitant la bienvenue à Magalie Caron qui est venue renforcer l'équipe fédérale au sein du pôle formation et du service technique.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.



COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2022
COMMISSION COMMUNICATION

Nicolas ROCH Président de la commission communication

Madame, Monsieur,

Je voulais attirer votre attention sur la place prépondérante de la communication dans notre société moderne. C'est une véritable arme qui peut être dévastatrice, utilisée trop souvent à des fins de propagande.

Nos détracteurs savent également très bien s'en servir pour manipuler l'opinion publique. Face à ces attaques, nous nous devons de réagir. Cela paraît fastidieux et incompréhensible puisque nous exerçons une activité légale et réglementée. C'est pour ces raisons, que depuis plusieurs années maintenant, votre fédération a opté pour une stratégie plus offensive afin de démontrer le rôle positif de la chasse. C'est une stratégie innovante, non seulement, basée sur nos actions de communication, notre bulletin cynégétique, nos journées « Portes Ouvertes », les réseaux sociaux, le salon des maires, films, soirées « découverte faune sauvage » mais également sur d'autres sujets qui nous tiennent à cœur : l'éducation à la nature, les aménagements du territoire (MAEC, bande floristique, plantation arbustive) et l'entretien des espaces naturels.

Nous en avons eu rapidement la démonstration avec nos réseaux sociaux où près de 5 000 personnes nous suivent et apprécient les actions menées par les chasseurs sur le terrain. Elles permettent à l'opinion publique d'appréhender autrement le monde cynégétique. Le clip de la FNC que vous avez vu en première partie en est aussi une très belle illustration.

Grâce à notre nouveau site Internet, nous pourrions toucher davantage de chasseurs et non chasseurs, il sera plus sécurisé, plus intuitif, offrant des informations pour tous. Il sera très prochainement accessible, et j'en profite pour remercier notre partenaire « E-conception », son dirigeant Patrick BURDEYRON et toute son équipe manager par Julien BARRAQUAND

Je tenais à remercier **l'ensemble des bénévoles et des Présidents de ces associations** qui malgré les difficultés nous apportent leurs aides à travers cette manifestation :

- Philippe Gavelle, pour les chasseurs de gibier d'eau
- Dominique Estella, pour les piégeurs
- Didier Brochard, pour les chasseurs de grand gibier et la cotation des trophées
- Frédéric Maire, pour les chasseurs à l'arc
- Jacques Taravellier et Alain Pizot, pour la recherche au sang
- Alain Tonnelier, pour les gardes particuliers
- Pol Fangier, pour les jeunes permis
- Michel Choisi, pour les déterreurs

Et enfin Gladys Goubert nouvelle référente de l'associations des Dianes d'Ile de France pour la Seine-et-Marne et Présidente du 1^{er} Club Nature seine-et-marnais « Les P'tits Futés de Bréau ».

Cette année 2023 sera riche en évènement. Nous vous invitons tous le 13 et 14 mai au grand parquet pour « Nature et Vénérerie en Fête » où vous nous retrouverez au village chasse accompagné des associations cynégétiques départementales.



Pour vous en parler, je laisserai Philippe Prioux vous présenter ces deux jours de manifestation

Du 8 au 16 juin, nous organisons notre sixième édition de la semaine de l'éducation à la nature. Une manifestation qui me tient particulièrement à cœur, avec plus de 3 000 enfants issus de 41 communes du département qui fouleront ce site remarquable qui appartient à la Fédération et à la Fondation pour la Protection de la Faune sauvage ainsi que sur le site des Bordes Chalonges appartenant au Département et géré par nos soins.

Un évènement réalisé en partenariat avec le conseil départemental de Seine-et-Marne que nous remercions pour son soutien et nos 10 partenaires pour leur participation active : la Chambre d'agriculture, le SMETOM GEEODE, l'association Pie Verte Bio, l'AGRENABA, Interbev Ile de France, Seine-et-Marne Environnement, l'ONF, les apiculteurs, la Fédération des Pêcheurs, Le CODERANDO ici représenté par son président, Frédéric MONTROYA.

Sans oublier, la participation de nos 26 fidèles bénévoles qui à travers leur dévouement, aux côtés du personnel de la Fédération garantissent le bon déroulement et la réussite de cet évènement.

Ce temps fort, vient compléter nos actions en matière d'éducation à la nature que nous animons tout au long de l'année avec la Fédération Régionale d'Ile de France. Ainsi plus de 120 classes du département soit plus de 3 400 élèves ou grand public ont pu bénéficier gratuitement d'animations de qualité au sein de leur établissement ou sur nos sites en gestion.

Ce parti-pris de communiquer à la nouvelle génération ne s'arrête pas là. Votre fédération a lancé pour la saison 2022 2023 le premier club nature de Seine-et-Marne « Les P'tits Futés de Bréau » qui a pour objectif d'accueillir une vingtaine d'enfants de 6 à 10 ans sur une à 2 journées au moment des vacances scolaires afin qu'ils découvrent des activités en lien avec la nature (fabrication d'arc en bois, découverte et cueillette de champignon, pêche à la ligne...) Notre objectif, leur permettre de se reconnecter à la nature et ainsi se déconnecter de leurs écrans !

Le dimanche 03 septembre 2023, la FDC77 ouvrira ses portes à ses adhérents et au grand public. Organisée à la Maison Suisse de Bréau sur le thème « Poussez la porte d'un instant nature ».

Nous souhaitons à travers cette manifestation, présenter une image dynamique, moderne du monde de la chasse d'aujourd'hui au côté de tous nos partenaires associatifs.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour cet évènement majeur du monde cynégétique. Nous comptons sur vous pour promouvoir largement ce grand rendez-vous auprès du grand public.

La venaison est aussi une source de communication positive.

Déguster de la viande de gibier, c'est mieux faire accepter et comprendre notre activité cynégétique.

Dans un contexte où nous devons prélever davantage de grands gibiers, cela nous permet de mieux valoriser la venaison.

Nous y travaillons depuis quelques années au sein de la FRC Ile de France.

- Nous avons démarré au niveau régional, avec l'aide à l'installation de chambres froides grâce au soutien financier de notre région et maintenant de façon plus locale avec un projet de création d'une unité de transformation départementale également soutenu par la Région dans cette première phase d'étude.
- Nous sommes actuellement en train de travailler avec un cabinet d'architectes spécialisés pour en définir les contours et le coût final d'un tel outil.
- Dans un second temps, il nous faudra chercher des partenaires pour en assurer son financement et son fonctionnement.



La route sera longue mais ce projet nous paraît essentiel dans le contexte actuel, où l'inflation a fait grimper le prix des denrées alimentaires et où 80% du gibier consommé en région parisienne provient de l'étranger.

La viande de gibier présente beaucoup de qualités : prix compétitifs, viande de proximité et de très grande valeur nutritionnelle. C'est un sujet important pour nos territoires et pour l'image de la chasse.

Nous travaillons toujours à consolider et améliorer nos outils de communication afin de garder un contact privilégié avec nos adhérents.

Afin de centraliser et d'analyser les remontées de terrain, la FDC77 continue d'utiliser et de développer l'application SIRENE Tech. Depuis le mois de mars, a été ajoutée la possibilité d'apposer une signature électronique à nos enquêtes de terrain, permettant ainsi d'exploiter numériquement le retour des dommages causés par des prédateurs.

Tout au long de l'année, cet outil numérique moderne, nous permet au quotidien de remonter un maximum d'informations à travers des enquêtes ciblées.

Autre outil pour nos adhérents, la plateforme, COCAGNE mise en place il y a 5 ans, soutenue par notre Fédération régionale et nos deux Fédérations qui la composent qui est devenue aujourd'hui la première plateforme nationale de Chasse.

Cet outil digital permet la mise en relation, d'offres de chasses avec les chasseurs.

Ce sont pour la Seine-et-Marne lors de la saison 2022/2023, 193 territoires qui se sont inscrits pour plus de 350 offres déposées.

Toutes ces annonces ont généré aux territoires adhérents plus de 43 000€ de recettes.

Cocagne permet également d'initier les nouveaux chasseurs à la pratique de la chasse dans toute sa diversité. A travers cette opération, ce sont 62 nouveaux permis seine et marnais qui ont profité de 96 offres proposées par la FDC77 et nos responsables de territoires adhérents.

Je vous rappelle en votre qualité d'adhérent à la Fédération, vous bénéficiez d'une remise de 50 % sur l'abonnement individuel annuel ce qui le ramène à 24 € au lieu de 48€.

Autre évolution administrative et digitale, l'inscription obligatoire au SIA (Système d'Information sur Les Armes à feu). Je vous rappelle que vous devez dans un premier temps, ouvrir votre compte et cela avant le 31 décembre 2023. La FDC77 propose à tous ces adhérents une permanence au siège de la FDC pour vous aider dans cette démarche. Il vous suffit de vous inscrire auprès du service communication.

Le samedi 25 mars 2023 a eu lieu la 25^{ème} édition « J'aime La Seine Propre, organisée par Philippe Gavelle, Président également de la Fédération de Pêche et à laquelle la FDC s'associe. Les 30 bénévoles présents ont collecté 22 m3 de déchets. Nous adressons toutes nos félicitations à Philippe et aux bénévoles qui l'accompagnent fidèlement dans cette démarche civique.

Je profite de cette occasion, pour vous annoncer la « Fête de la pêche » organisée par la Fédération Départementale des pêcheurs le dimanche 04 Juin sur les étangs d'Episy-La Genevray, venez-y nombreux (chasseurs et pêcheurs solidaires !)

Je vous remercie de votre attention.



PROPOSITION DES DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE LA CHASSE
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CAMPAGNE 2023/2024

Ouverture du gibier d'eau : 21 août 2023

Ouverture générale : 17 septembre 2023

Clôture générale : 29 février 2024

	DATES D'OUVERTURE	DATES DE CLOTURE
Perdrix grise	17 septembre 2023	03 décembre 2023
Lièvre	17 septembre 2023	03 décembre 2023*
Faisans, perdrix rouge	17 septembre 2023	29 février 2024*
Blaireau	17 septembre 2023	14 Janvier 2024
Renard	1 ^{er} juin au 14 juillet** 15 juillet au 14 août **	29 février 2024 29 février 2024
Chevreuil tir d'été	1 ^{er} juin 2023	16 septembre 2023
Daim tir d'été	1 ^{er} juin 2023	16 septembre 2023
Cerf au brame	1 ^{er} septembre 2023	16 septembre 2023
Chevreuil, Daim et Cerf	17 septembre 2023	29 février 2024
Sanglier A l'affût ou à l'approche Battue ** sur autorisation préfectorale individuelle	1 ^{er} juin 2023** 15 juillet 2023**	14 août 2023 14 août 2023
Tous modes de chasse	15 août 2023	31 mars 2024
Chasse à courre	17 septembre 2023	31 mars 2024
Vènerie du Blaireau	1 ^{er} juillet 2023 15 mai 2024	16 septembre 2023 30 juin 2024

* sauf fermetures anticipées locales

** sur autorisation préfectorale individuelle



C'est avec plaisir que je vous accueille à l'Assemblée Générale de votre Fédération.

J'ai aussi le plaisir d'accueillir tous les officiels, nos partenaires, et les entreprises qui nous accompagnent tout au long de l'année.

Je remercie Me Béatrice RUCHETON Vice-présidente du département, Me Valérie LACROUTE Présidente de la Région Ile-de-France, M. Jean-Louis THIERIOT, Député et Conseiller Départemental de la 3^{ème} circonscription de Seine-et-Marne, M. Pierre CUYPERS, Sénateur de Seine-et-Marne, M. Laurent BEDU, Directeur-Adjoint DDT, M. Lionel BEFFRE, Préfet de Seine-et-Marne, ainsi que toutes les personnalités présentes.

Principaux sujets évoqués :

Sur le plan Européen :

Lors du dernier conseil d'administration de la Fédération, Monsieur David SCALAN Secrétaire général de la FACE est venu nous présenter les orientations et la stratégie de la Fédération européenne des chasseurs.

- Directive oiseaux, chasse traditionnelle (le conseil d'état persiste dans ses interprétations biaisées de la directive)
- Grands carnivores ;
- Gestion adaptative des espèces ;
- Interdiction des munitions à base de plombs
 - A moins de 100 m des zones humides.
 - (Règlement applicable depuis le 15 février 2023).
 - Reste à définir la notion de zone humide.

Sur le plan National :

Plan de sécurité à la chasse

- 14 mesures portées et présentées par Bérandère COUILLARD Secrétaire d'état.
« Tendre vers zéro accident »

1. Renforcer la formation et la mobilisation des chasseurs.

Pour rappel, moins 80% d'accidents mortels en 20 ans, alors que 92% de balles tirées en plus (source OFB).

Annnonce phare : introduire un volet pratique à la formation décennale et créer une formation obligatoire de tous les organisateurs de battue.

2. Règles de sécurité renforcées pendant la chasse

Annnonce phare : « interdiction de chasser sous l'emprise de l'alcool et des stupéfiants ».

3. Assurer le partage des espaces et une meilleure information des usagers de la nature :

Annnonce phare : « Créer une application numérique d'état sur les lieux et le temps de chasse... »).

Bilan réflexion :

- Nous avons échappé au jour de « non chasse » le dimanche.
- Quels sont les moyens financiers qui accompagnent ces mesures.
- Il manque un volet « Police de la chasse » et nous demandons un renforcement de la police de la chasse à travers l'OFB.

Plan de résilience

Les conséquences du conflit Ukrainien ont entraîné une flambée du prix des denrées agricoles entre la campagne 2021-2022 et 2022-2023. Afin de compenser cette inflation, l'Etat a débloqué une enveloppe de 20 millions d'Euros à destination des Fédérations.

Pour notre département, cela représente plus de 400 000€. (Mais il y a toujours une contrepartie...)

Protocole d'accord visant à réduire les dégâts de grand gibier.

Signature à l'occasion du salon international de l'agriculture entre :



- Ministère de la transition écologique
- Chambre d'agriculture
- FNSEA-JA ; coordination rurale, confédération paysanne
- FNC

1. Contrat d'objectif

- Réduire les dégâts aux cultures agricoles de moins 20% à moins 30% sur 3 ans. (Référence 2019)
- Tous les acteurs s'engagent à valoriser les mesures présentées.

2. Boîte à outils « sanglier »

- Echange national large des outils /avec une adaptation locale
Exemple : agrainage ; Chasse de nuit ; Chasse en présence d'une moissonneuse ; tir à l'appâté ; piégeage des sangliers ; utilisation de la chevrotine ; augmentation de la période de chasse.
- Discussion départementale en CDCFS/FSDG avec adaptation du SDGC
- Suivi et bilan des actions menées /régulière
- **4. Modification de la procédure d'indemnisation des dégâts**
- Seuil à 150 € par exploitation et par an.
- Rationalisation de la procédure des contestations des propositions d'indemnisation.

Système d'information sur les armes SIA

Obligation d'ouvrir son ratelier virtuel avant le 31 décembre 2023.

Trois possibilités :

- L'ouverture du compte faite par le chasseur
- L'ouverture du compte par des armuriers professionnels.
- L'ouverture du compte lors de permanence au siège de la FDC quelques mardis par mois sur inscription.

Dégradation et actes de violences envers les chasseurs

- A l'échelon national 27% de hausse des signalements.
- Pour rappel, se rapprocher de la FDC77 pour signaler tout acte de violence ou de dégradation d'installation.
- Rappel dégradation du siège de la FDC77 en 2019 toujours pas jugé malgré l'interpellation des auteurs des faits...
 - Collectif des ruraux sans chasse créé en Seine-et-Marne... a interpellé Monsieur Le Préfet.

Communication FNC

- En 2022 Spot TV → 41,5 millions de vues
- En 2022 Spot radio → 22 millions d'auditeurs

Un réel succès reconduit en 2023 actuellement sur toutes les chaînes TV et même sur celles diffusées par le groupe France télévision...

Sur le plan régional :

- Rappel des élections 2022 (renouvellement en partie des membres du conseil d'administration de la FDC77 et de la FRC IDF).
- Contrôle de la cour des comptes pour 9 Fédérations Départementale et 3 régionale
- La FRC IDF et la FICIF dans la liste des contrôles.

Education à la nature

Sensibiliser les élèves et le grand public d'Ile-de-France au enjeux de la biodiversité avec 582 animations faites en 2021-2022 dont un évènement incontournable en Seine-et-Marne « La semaine de l'éducation à la Nature » avec plus de 100 classes soit près de 2500 enfants reçu sur 6 jours d'animations.

ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Dossier éco-participatif /Région IDF

21 dossiers présentés par la FDC et validés par la région.

- Signature convention cadre triennal région IDF/FRC IDF pour un montant total de 200 000€ hors plantation arbustive.
- Relance convention agrifaune IDF (OFB/ chambre d'agriculture IDF) 35 000€.



Partenariat SAFER-FRC IDF-FICIF-FDC77

Signature d'une convention le 24 mars 2023 dans le cadre du salon du grand gibier à Mantes La Jolie.

Objectif : à travers un dossier éco-contribution « Ilot de biodiversité » acquérir via la SAFER des micro-parcelles dans le but d'une restauration de la biodiversité. Actuellement ces futures acquisitions passeront par l'Association Faune et Paysage créée par la FICIF, en attendant son évolution vers une fondation régionale pilotée par la FRC IDF.

Plan de relance haie :

(572 km plantés à l'échelle du pays)

- 62 km plantés en Seine-et-Marne + 6 km en 2023 dans le cadre de la Sainte Catherine partenaire l'AFAC

CIFF (éco-contribution)

- → MAEC « CIFF »

La FDC 77 porteuse de projet et/ou animatrice sur 3 zones.

Sur la Bassée et le secteur du Morin porteuse et animatrice.

- Sur les autres Territoire en GIC porteuse FRC IDF et animatrice FDC.

Territoire Est 77 porteuse S2E et animatrice FDC.

- (Surface totale d'animation 170 000 ha)

Sauvegarde de la Faune sauvage et de ses habitats

- Drone thermique /Eco-contribution/CD 77/éco-participatif Région IDF
562 ha survolés en 2022 qui a permis de sauver 32 faons chevreuils, de nombreux lièvres et quelques compagnies de faisans.
- SEM'OBORD (Eco-contribution /éco-participatif IDF/ CD77)
2023-2024 > 120 kms
- SEM'ALAVOLEE (Eco-contribution /éco-participatif IDF/CD77) 267 ha en
2022-2023

Sur le plan départemental :

Grippe aviaire

- Le 15 février 2023, arrêté départemental de classement en zone de contrôle temporaire pour une durée indéterminée.

Animation « Site Natura 2000 »

La Fédération confortée dans son rôle d'animation.

Convention ETPB

- Partenariat renouvelé (enfin !) avec l'ETPB Seine Grands Lacs pour le projet de casier pilote sur Chatenay sur Seine.

Convention avec l'AESN

- Gestion d'une zone humide sur Egligny (80 ha).

Plan de chasse Triennal généralisé

- Plus de souplesse dans l'applications du plan de chasse et allègement de la charge administrative

ESOD 2023-2026

- Mémoire présenté par la FDC et transmis par la DTT à la DEB.

Projet Venaison

FRC IDF présente au SIA

- Projet en cours d'un atelier de transformation de la venaison en Seine-et-Marne (dimensionnement de l'atelier et plan à l'étude par un architecte spécialisé)
- Partenariat avec la société BBQ sur les différents événements départementaux et régionaux à travers un FOOD TRUCK dédié.



TERRITOIRE 77

Développement important en lien avec les différents projets environnementaux à travers la vente des semences et des différentes prestations de mise en œuvre sans oublier les produits à destination de nos adhérents.



PAROLE AUX INVITES

- Monsieur Philippe PRIOUX (Rallye tempête)
- Monsieur Frédéric MONTOYA Président CODERANDO 77, membre de l'Alliance des Sports et loisirs de Nature. (FNC, Fédération de cyclotourisme, la Mountain Bikers Fondation)
- Monsieur Jean-Louis THIERIOT, Député et Conseiller Départemental de la 3^{ème} circonscription de la Seine-et-Marne.
- Monsieur Pierre CUYPERS Sénateur de la Seine-et-Marne et secrétaire du Sénat.
- Monsieur LIONEL BEFFRE Préfet de la Seine-et-Marne.

REMISE DE RECOMPENSES DE LA FEDERATION

J'appelle à la tribune Messieurs

- **Claude BRANDI**,

Fidèle bénévole de la FDC77 en matière d'éducation à la nature depuis plus de 8 ans, Claude est toujours partant et avec une grande motivation pour exercer son talent d'orateur et notamment sur l'atelier « les animaux de la nuit. C'est donc tout naturellement qu'il s'est proposé pour promulguer les formations « sécurité à la chasse décennale ».

- **Didier BROCHARD**

Président de l'association seine et marnaise des chasseurs de grand gibier et délégué départemental de l'association française de mensuration des trophées. Également bénévole de la FDC77 en matière d'éducation à la nature depuis 8 ans, Didier ne compte plus ses heures pour aider au bon déroulement des actions entreprises. Il rajoute une corde à son arc en étant animateur des formations « sécurité à la chasse décennale ».

- **Gilles BILLAULT**.

Ancien salarié de la FDC77 en poste de responsable de la communication, chasseur de petit gibier comme de grand gibier surtout à l'affût ou à l'approche, donne beaucoup de son temps pour différente association cynégétique ou dans l'art. Et maintenant pour les formations « sécurité à la chasse décennale ».

L'Assemblée Générale est clôturée à 13H30. L'ensemble des participants est invité à partager le cocktail traditionnel de clôture.

Le Président,



B. CHEVRON